

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Jeudi 1^{er} avril 2021 à Toulouse

Contact presse : Julie Barbier
julie.barbier@toulouse-metropole.fr

Service de presse - t. 05 61 22 21 47
service.presse@toulouse-metropole.fr

toulouse
métropole

en grand !

§ PLAN DE RELANCE

Délibérations 12.6 et 7:

près de 700.000€ pour soutenir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

384.000€ pour les programmes d'actions

Toulouse Métropole propose au Conseil Métropolitain de voter un soutien financier de 384.000€ pour les programmes d'actions des partenaires ESS inscrits dans le plan de relance métropolitain.

- Les Imaginations Fertiles (IF) 11.000€
- France Active MPA-Occitanie 147.000€
- Mouvement associatif Occitanie 165.000€
- Coop'action 10.500€
- Maison de l'initiative 10.500€
- URSCOP 7.000€
- Initiatives pour une économie solidaire (IÉS) 13.000€
- CRESS Occitanie 15.000€
- Mouvement pour l'économie solidaire 5.000€

Toulouse Métropole et ses partenaires ont structuré un « parcours entreprise », parcours d'accompagnement en plusieurs étapes clés permettant de répondre aux besoins des entrepreneurs. Ainsi, cette chaîne dédiée à l'entrepreneuriat social a permis d'assurer en 2020 :

- l'accompagnement avant la création de 150 projets,
- l'accompagnement après la création de 125 projets,
- le financement d'environ 100 projets,
- la création et/ou la consolidation d'environ 3.600 emplois sur Toulouse Métropole.

Cheffe de file du collectif « Toulouse Impact » constitué de dix-neuf partenaires, Toulouse Métropole partage avec ces derniers la stratégie développée dans le projet « Toulouse Impact : construire la Métropole innovante, durable et solidaire de demain ». Cette stratégie a pour objectifs de renforcer l'animation de l'écosystème local de l'ESS et de l'innovation sociale, de consolider le parcours entreprise, et de relever trois défis stratégiques : inclusion économique et sociale ; économie circulaire et gestion des déchets ; alimentation durable et agriculture urbaine.

310.000€ pour les partenaires

Les entreprises de l'ESS ont des besoins spécifiques auxquels Toulouse Métropole souhaite répondre dans l'optique d'assurer leur relance économique, voire leur survie et celle des emplois qu'elles portent, en complémentarité avec les mesures de la Région et de l'État.

Les aider dans leurs problématiques de trésorerie et les accompagner dans la relance passe par un soutien aux opérateurs.

- Les Imaginations Fertiles (IF) : 45.000€
- France Active MPA-Occitanie : 220.000€ dont 100.000€ en investissement
- Mouvement associatif Occitanie-Actions : 45.000€

Total en fonctionnement 210.000€

Total en investissement 100.000€

§ SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL

Délibération n° 21-0273 : Recruter des jeunes issus de quartiers dits "prioritaires" au sein de Toulouse Métropole
Accéder à la fonction publique

Toulouse Métropole propose de recruter 7 jeunes issus de quartiers dits "prioritaires" ou y ayant effectué leur scolarité dans le cadre du dispositif "Accéder à la Fonction Publique".

Présélectionnés en partenariat avec Pôle Emploi, ces jeunes bénéficient d'un accompagnement pour préparer les concours de la fonction publique tout en se constituant une expérience solide au sein de l'administration.

Pendant un an, leurs semaines sont donc partagées entre cours à l'Institut d'Etudes Politiques - IEP (2 jours par semaine) et travail au sein des services de Toulouse Métropole (3 jours par semaine).

Le contrat Parcours Emploi Compétence, permet la prise en charge par l'Etat de 40% de leur rémunération, pendant un an.

Le dispositif "Accéder à la Fonction publique" géré en partenariat avec le Centre de Préparation à l'Administration Générale de l'IEP a d'ores et déjà permis le recrutement de 27 agents à Toulouse Métropole, entre 2014 et 2020.

§ COHESION SOCIALE

Délibérations 6.6, 7 et 8 – Près de 600.000€ pour accompagner les plus précaires via le Fonds de solidarité pour le logement
509.803€ pour permettre le maintien dans un logement temporaire et lutter contre l'exclusion

Toulouse Métropole vient en aide aux ménages du territoire les plus fragilisés et risquant de perdre leur logement.

Le dispositif d'Accompagnement Social en Logement Temporaire (ASLT) est destiné aux ménages hébergés dans le cadre d'un logement conventionné et financé par l'Etat au titre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT). Ces ménages sont en situation de rupture par rapport au logement et connus des services sociaux ou des associations de lutte contre l'exclusion.

Ce dispositif, comprenant 170 logements, est géré par 10 associations moyennant une contribution financière du Fonds de Solidarité Logement (FSL) accordée par Toulouse Métropole. Pour l'année 2021, 10 associations se partageront 509.830€ en fonction du nombre de logements qu'elles ont en gestion.

Ainsi, cette aide financière leur permet d'accompagner ces ménages pendant une période de 6 mois renouvelable une fois, afin de permettre :

- l'accès aux droits,
- la prise en compte de l'intégralité des problématiques des ménages hébergés (santé, besoins sociaux et culturels, formation, insertion professionnelle),
- le développement des capacités d'initiative afin de retrouver une autonomie,
- la recherche d'un logement autonome et pérenne dans le parc public ou privé.

Cette aide permet également de compléter les dépenses de gestion locative, notamment le suivi technique et l'entretien des logements afin de les maintenir en bon état d'occupation.

29.000€ pour aider au maintien dans un logement des ménages en grande précarité

Toulouse Métropole vient en aide aux ménages en situation de grande précarité en proposant de soutenir à hauteur de 29.000€ le dispositif d'Intermédiation Locative Sociale.

Ce dispositif a pour vocation de favoriser le développement d'une offre de logements, majoritairement dans le parc privé, répondant aux critères de salubrité et de décence. Grâce à l'intervention et au suivi réalisés par les associations partenaires, les bailleurs sont également sécurisés de façon temporaire.

Face à la complexité des situations accueillies qui nécessitent un investissement de la part des associations en termes d'accompagnement social, Toulouse Métropole propose au Conseil de revaloriser le montant de la contribution financière du FSL qui passerait de 700€ par logement à 1.000€ en réduisant le nombre de logements conventionnés, passant de 42 à 29.

Ainsi les associations bénéficieraient de :

- Vivre Mieux ; 2.000€ pour 2 logements
- Habitat et Humanisme : 15.000€ pour 15 logements
- SOLIHA : 31 12.000€ pour 12 logements

L'objectif final de ce dispositif est la location directe par le bailleur à l'occupant du logement par glissement du bail ou l'accès à un logement définitif autre que le logement sous-loué, et cela dans un délai de 3 ans maximum.

53.300€ pour poursuivre l'accompagnement de 50 ménages grâce au Logement d'Abord

Toulouse Métropole propose, à titre exceptionnel, une subvention aux associations pour permettre la poursuite de l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire de la plateforme Logement d'Abord auprès des 50 ménages actuellement suivis, et assurer la continuité entre le financement initial de l'État et le financement FSL.

- Le MAY : 20.000€
- Habitat et Humanisme : 20.000€
- SOLIHA : 13.300€

pour un total de 53.300€ prélevés sur le budget du FSL.

La plateforme Logement d'Abord a vu le jour avec la participation des acteurs associatifs afin de :

- rechercher des logements dans le parc privé destinés à des personnes dépourvues de logement et inscrites au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ;
- sélectionner des ménages pouvant accéder à ces logements sur la base de leur situation administrative et de leurs ressources (minimas sociaux et/ou revenus salariés);
- définir les besoins d'accompagnement social et les mettre en œuvre de manière adaptée.

§ CADRE DE VIE

Délibération 14.2 – Création d'un Conseil Scientifique de la nature en ville

Le Conseil de la Métropole proposera au vote la création d'un conseil scientifique de la nature en ville. La compétence du Conseil Scientifique déjà existant pour la Mairie de Toulouse sera donc étendue aux projets métropolitains tels que les Grands Parcs.

Il aura pour but d'apporter une expertise sur les projets et les actions menés par la Collectivité en la matière. Il pourra également formuler des recommandations pour accompagner les projets.

Ce conseil sera constitué de spécialistes dans les champs de compétences liés au développement de la nature en ville : chercheurs, sociologues, professeurs, directeur de musée, ingénieur paysagiste. Il sera présidé par François Chollet, Vice-président métropolitain en charge de l'Ecologie, du Développement durable et de la Transition énergétique.

La création de ce conseil permettra à la Métropole de répondre aux objectifs de préservation des espaces de nature et de la biodiversité :

- connaître la richesse du territoire, notamment par l'identification de la trame verte et bleue métropolitaine
- protéger et valoriser la biodiversité au sein d'un territoire attractif, notamment par l'intégration de la biodiversité dans la construction de la ville et la gestion des espaces de nature
- sensibiliser les acteurs locaux et les citoyens à la protection de la nature
- assurer un suivi de la biodiversité du territoire et évaluer les actions engagées.

Délibération 10.1 – Faciliter la démarche d'installation du compostage pour les habitants de la Métropole

Toulouse Métropole accompagne le déploiement du compostage et propose au vote un nouveau règlement d'usage en remplacement de la précédente convention.

Ce règlement informe l'utilisateur sur le fonctionnement d'un site de compostage collectif sur l'espace public et sur le rôle de Toulouse Métropole.

Toulouse Métropole intervient pour :

- le financement et l'installation des dispositifs de compostage
- la gestion des inscriptions et des conventions de participation individuelle
- la formation aux techniques du compostage pour les habitants participants
- la gestion technique des sites (brassage mécanisé, suivi des indicateurs)
- l'animation d'un réseau de discussion entre contributeurs et référents.

Les communes accueillant ces dispositifs participent pour leur part à la recherche du site d'implantation, la gestion de proximité (approvisionnement régulier des sites de compostage en broyat, récupération du surplus éventuel de compost mûr), l'information et la sensibilisation des usagers à la gestion de proximité des "biodéchets".

Délibération 9.3 – Un plan de sauvegarde pour une copropriété

Dans le cadre du plan Initiatives Copropriétés, Toulouse Métropole s'engage dans le plan de sauvegarde de la copropriété située aux numéros 3,4 et 5 boulevard des Minimes, à Toulouse. A la suite d'un arrêté de péril pris le 14 mars 2019 sur le n°3 et sur la structure des garages situés sous la dalle, des travaux de renforcement et d'étanchéité dans un délai de 2 ans sont nécessaires. Le montant des travaux a été estimé à 9,7 millions d'euros.

Le Conseil de la Métropole soumettra au vote une délibération pour lancer la phase d'élaboration de la convention du plan de sauvegarde entre les différents partenaires : l'Etat, l'Anah (Agence nationale de l'habitat), les partenaires du projet pour l'ingénierie, etc.

Délibération 4.21 – La maison éclusière Matabiau :

un nouvel espace au bord du canal

Le Conseil de la Métropole propose au vote du 1er avril la mise à disposition de la maison éclusière Matabiau pour son exploitation commerciale.

Dans le cadre du projet Grand Matabiau, Toulouse Métropole valorise le Canal du Midi pour tirer parti de ce cadre naturel tout en permettant au public de profiter d'un environnement privilégié.

La Maison éclusière Matabiau, propriété de Voies Navigables de France (VNF) et située au bord du canal en contrebas du pont Matabiau, a été mise à disposition de Toulouse Métropole fin 2019, pour 25 ans.

La Collectivité a réhabilité ce site constitué d'un bâtiment de 80m² avec terrasse de 100m² sur un espace public de plus de 300m². Au terme d'un appel à projets lancé en 2020 pour mettre ce lieu à disposition d'un exploitant commercial, Toulouse Métropole a retenu celui de la SAS MUMU.

Cette mise à disposition sera signée pour une durée de dix ans en contrepartie d'une redevance annuelle comportant une part fixe de 24.000€ HT et d'une part variable selon le chiffre d'affaires.

§ FACILITER L'USAGE DU VELO

Délibération 11.1 – Une nouvelle station-vélo à Marengo

Toulouse Métropole envisage la conception d'une vélo-station sur le parvis de Marengo à Toulouse. Le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sera soumis au vote du Conseil Métropolitain.

Il s'agira de proposer une offre de 1000 places pour le stationnement de moyenne et longue durée de vélos, de vélos à assistance électrique, de vélos à grand gabarit (cargo, avec remorque, tandem, tricycle, vélo couché, handicycle, etc.).

Cette vélo-station sera abritée dans un bâtiment fermé et sécurisé de type silo à vélos sur plusieurs niveaux.

Le site pourra également proposer des services aux usagers : borne de gonflage, casiers, local d'autoréparation, guichet d'information, etc.

Les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants qui siègeront au jury de ce concours, seront également élus à l'occasion de ce Conseil.

>> Budget alloué pour la réalisation de cet équipement : 4 millions d'euros HT (valeur 2017) hors mobilier.